# MURON® insecticide



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50000662

Date de dernière parution: -

24.07.2023 1.0

Date de la première version publiée:

24.07.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit MURON® insecticide

**Autres moyens d'identification** 

Code du produit 50000662

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

Utilisation de la substance/du : Insecticide

mélange

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur FMC Agricultural Solutions A/S

> Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre

Danemark

Téléphone: +45 9690 9690 Téléfax: +45 9690 9691

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com .

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

1 202 / 483-7616 (CHEMTREC - Alternatif international)

Urgence médicale:

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

# MURON® insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie

1В

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de pro-

tection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P301 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : La-

ver avec du savon et beaucoup d'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu et/ou le récipient conformément à

la réglementation sur les déchets dangereux.

# MURON® insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion] anhydride acétique

#### Etiquetage supplémentaire

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregis- trement	Classification	Concentration (% w/w)
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié	64742-94-5 265-198-5 649-424-00-3	Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	>= 30 - < 50
malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]	121-75-5 204-497-7 015-041-00-X	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000	>= 30 - < 50
anhydride acétique	108-24-7 203-564-8 607-008-00-9	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
bis(dodécylbenzènesulfonate) de calcium, ramifié	70528-83-5 274-654-2	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3

# **MURON®** insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seu-

lement plusieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif par inhalation.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

cures de la peau.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

# MURON® insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée: 1.0

24.07.2023

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

priés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

Oxydes de carbone

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes de phosphore Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

Pour des raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fer-

mées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations

relatives à l'élimination".

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protec-: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

# **MURON®** insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

tion de l'environnement Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un en-

# **MURON®** insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

aires de stockage et les con-

teneurs

droit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux

normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Le produit est un pesticide approuvé et ne peut être utilisé qu'aux fins pour lesquelles il est approuvé, selon les conditions contenues dans l'étiquette approuvée par les autorités

compétentes.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

	_ ' '			
Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
anhydride acétique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	4,2 mg/m3
			systémiques	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	4,2 mg/m3
			locaux	
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	12,6 mg/m3

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement Valeur	
malathion (ISO) [contenant ≤	Eau douce	1,2
0,03 % d'isomalathion]		
anhydride acétique	Eau douce	3,058 mg/l
	Eau de mer	0,3058 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	115 mg/l
	Sédiment d'eau douce	11,36 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	1,136 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,470 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Utilisation intermittente (eau douce)	30,58 mg/l

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

# MURON® insecticide



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS: 50000662

Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023

Date de la première version publiée:

24.07.2023

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel

: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : aromatique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 3,7

Dans une dispersion aqueuse à 1 %.

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair : 64 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

# **MURON®** insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

Densité relative : 1,044

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Miscible

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 6,4 mPa.s (20 °C)

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

9.2 Autres informations

Taille des particules : Donnée non disponible

Répartition de la taille des

particules

Donnée non disponible

Auto-inflammation :  $> 400 \, ^{\circ}\text{C}$ 

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

# **MURON®** insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques** 

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,9 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.857 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

# MURON® insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg Méthode: FIFRA 81.01

Estimation de la toxicité aiguë: 1.857 mg/kg

Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,02 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: EPA OPP 81 - 3

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Méthode: FIFRA 81.02

anhydride acétique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 630 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 630 mg/kg

Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 1,670 mg/l

Durée d'exposition: 6 h Atmosphère de test: vapeur

bis(dodécylbenzènesulfonate) de calcium, ramifié:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 3.333 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Estimation de la toxicité aiguë: 1.470 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Produit:** 

Résultat : irritation légère

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Lapin

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

# **MURON®** insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

cation

Selon les données provenant de composants similaires

malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Méthode : FIFRA 81.05 Résultat : irritation légère

anhydride acétique:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

**bis(dodécylbenzènesulfonate) de calcium, ramifié:** Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

**Produit:** 

Résultat : irritant

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Composants:** 

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Selon les données provenant de composants similaires

malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Méthode : FIFRA 81.04 Résultat : irritation légère

anhydride acétique:

Espèce : Rat

Résultat : irritation légère

bis(dodécylbenzènesulfonate) de calcium, ramifié:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

# MURON® insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

50000662 Date de la première version publiée: 1.0 24.07.2023

24.07.2023

**Produit:** 

Résultat Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

A un effet sensibilisant. Remarques

**Composants:** 

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Test de Maximalisation Type de Test

Espèce Cochon d'Inde

Résultat Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques Selon les données provenant de composants similaires

malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Type de Test Test de Buehler Méthode FIFRA 81.06

Résultat Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Méthode OCDE ligne directrice 429

Résultat Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Type de Test Test de Magnussen-Kligman Méthode OCDE ligne directrice 406

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Selon les données provenant de composants similaires Remarques

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo Type de Test: Aberration chromosomique de la moelle os-

> seuse Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

# MURON® insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test d'aberration chromosomique

Espèce: Rat Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Rat Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

anhydride acétique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Résultat: On a vu des résultats contradictoires dans diffé-

rentes études.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Rat (mâle et femelle)

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

# MURON® insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

#### **Composants:**

#### Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Rat, mâle et femelle Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 12 mois NOAEC : 1,8 mg/l Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

#### malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 24 mois
NOAEL : 6.000 ppm
Résultat : positif

Remarques : Probablement cancérogène pour l'homme (IARC 2A)

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

- Evaluation sement comme toxique pour la reproduction

#### **Composants:**

#### malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 132 - 152

mg/kg p.c./jour

Symptômes: Réduction de la prise de poids des descendants.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 400 mg/kg p.c./jour

Tératogénicité: NOAEL: 800 mg/kg p.c./jour Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 25 mg/kg p.c./jour

Tératogénicité: NOAEL: 25 mg/kg p.c./jour Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique

sur la reproduction.

# **MURON®** insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

anhydride acétique:

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 2.5,16,74.3,345,1600mg/kgbw/d Durée d'un traitement unique: 13 jr

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 74,3 mg/kg p.c./jour Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 1.600 mg/kg p.c./jour Symptômes: Des malformations ont été observées.

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Produit:** 

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Composants:** 

anhydride acétique:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

**Composants:** 

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEC : 0,9 - 1,8 mg/l Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 12 months

malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Espèce : Rat

LOAEL : 34,4 mg/kg
Voie d'application : Oral - nourriture

Durée d'exposition : 90 d

Organes cibles : Système nerveux

Symptômes : Inhibition de la cholinestérase

anhydride acétique:

# MURON® insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

Espèce : Rat, mâle et femelle

LOAEC : 25 ppm
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 2 weeks

Dose : 25, 100, 400 ppm

#### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **Produit:**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

#### **Composants:**

### Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

#### anhydride acétique:

La substance ou le mélange est préoccupant du fait de la présomption qu'il présente un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

#### Expérience de l'exposition humaine

#### **Composants:**

### Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

#### Effets neurologiques

### **Composants:**

#### malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Remarques : Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

#### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête,

vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peu-

vent donner des effets narcotiques.

Les solvants risquent de dessécher la peau.

# MURON® insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

50000662 Date de la première version publiée: 1.0 24.07.2023

24.07.2023

#### **Composants:**

#### Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Les concentrations de vapeurs supérieures aux niveaux d'ex-Remarques

> position recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des maux de tête et des vertiges, sont anesthésiantes et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central. Un contact cutané prolongé et/ou répété avec des matériaux à faible viscosité peut dégraisser la peau et provoquer une irritation et une dermatite éventuelles. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peuvent provoquer une pneumonie chimique ou un œdème pulmo-

naire.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

### **Produit:**

#### Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

#### **Composants:**

#### Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Toxicité pour les poissons LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 - 3

mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

LL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)):

677,9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

EL50: 0,89 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

# MURON® insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,18 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,72 µg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 4,06 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

: 1.000

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,021 mg/l

Durée d'exposition: 37 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,00006 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

1.000

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

613 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du car-

bone.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: 359 mg/kg

Durée d'exposition: 5 jr

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

CL50: 3.497 mg/kg Durée d'exposition: 5 jr

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Remarques: Diététique

DL50: > 2.250 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50: 0.38 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

# MURON® insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée: 1.0

24.07.2023

Espèce: Abeilles méllifères

anhydride acétique:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 300,82

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 300,82 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 300,82

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CE50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 300,82 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEC (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

1.150 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

bis(dodécylbenzènesulfonate) de calcium, ramifié:

CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Algues): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

# MURON® insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

#### Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 58,6 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

#### malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

anhydride acétique:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 96 % Durée d'exposition: 20 jr

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

#### bis(dodécylbenzènesulfonate) de calcium, ramifié:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

#### Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Bioaccumulation : Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccu-

mulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,72

Méthode: QSAR

#### malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 95

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable. Voir la section 9 pour le coefficient de partage octanol-eau.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,75

anhydride acétique:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

Méthode: QSAR

# **MURON®** insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,577 (25 °C)

octanol/eau pH: 7

Méthode: QSAR

bis(dodécylbenzènesulfonate) de calcium, ramifié:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### **Composants:**

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Répartition entre les compar- : Remarques: mobilité moyenne dans le sol

timents environnementaux

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Potentiel de perturbation

endocrinienne

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans

l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Malathion)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Malathion)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Malathion)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S. (Malathion)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Malathion)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

# **MURON®** insecticide



Version

1.0

Date de révision: 24.07.2023

Numéro de la FDS: 50000662

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

24.07.2023

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)
nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environne- : o

: oui

ment IMDG

Polluant marin : oui

24 / 28

# MURON® insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste cana-

dienne LIS

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ISHL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

# MURON® insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des veux.

H332 : Nocif par inhalation.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Flam. Liq. : Liquides inflammables

Skin Corr. : Corrosion cutanée

Skin Irrit. : Irritation cutanée

Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -

# **MURON®** insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Autres informations

Classification du mélange:		Procédure de classification:	
Asp. Tox. 1	H304	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Skin Sens. 1B	H317	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Eye Irrit. 1	H318	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
STOT SE 3	H336	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Aquatic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Aquatic Chronic 1	H410	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	

#### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

#### Préparé par

**FMC** Corporation

# **MURON®** insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 24.07.2023 50000662 Date de la première version publiée:

24.07.2023

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

MA / FR